

ш

m'

200 В.

> im 215

≡. 10 E 23

=

= 1 322

100

193 \equiv × III

83 -

32

m ш

55

111 22 ш 385 畦

= 20

=1 322

100

=

MI \equiv

Ш ш

3 311 23

Mairie de Claix

Place Hector Berlioz - 38640 Claix 04 76 98 15 36 - Fax 04 76 98 82 81 www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie Commune de CLAIX (38640) 60 PM 2025

Nomenclature: 6.1.2.5.

Le Maire de la Commune de CLAIX,

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics. pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur PONTI, Président de l'association « Les boules de Claix », en date du 27/03/2025.

ARRETE

Article 1: Monsieur PONTI, Président de l'association « Les boules de Claix », demeurant au 10 Rue Mounier -38800 LE PONT-DE-CLAIX.

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante : 10 rue Fantin Latour - 38640 CLAIX.

Le samedi 19 avril 2025 de 07 h 00 à 23 h 00, à l'occasion de la manifestation du « Challenge de la municipalité ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2: Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 2 avril 2025

Christophe REV

Date d'affichage: ルリロリング
Date de retrait: ルリローン